





Le contenu de la présente publication a été rédigé et édité par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). La version numérique de ce document est accessible en ligne dans la section *À propos/ Documents institutionnels* du site Web de l'INESSS à l'adresse suivante : [inesss.qc.ca](https://INESSS.qc.ca).

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Siège social

2535, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 4M3

Montréal

2021, avenue Union, 12^e étage, bureau 1200
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 418 643-1339
Courriel : inesss@inesss.qc.ca

Afin de faciliter la lecture de ce texte, le masculin est utilisé pour désigner à la fois les genres masculin et féminin.

Direction

Dominique Derome

Coordination

Françoise Thomas
Olivia Jacques

Rédaction

Olivia Jacques
Jonathan Moreau
Françoise Thomas

Design graphique

Patsy Hayes

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022
Bibliothèque et Archives Canada, 2022

ISBN 978-2-550-89979-2 (imprimé)
ISBN 978-2-550-89980-8 (PDF)

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à condition que la source soit mentionnée.
L'INESSS remercie les membres de son personnel qui ont contribué à l'élaboration de ce document.
© Gouvernement du Québec, 2022

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	I
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	II
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM.....	III
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	IV
1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref.....	2
1.2 Faits saillants.....	5
1.3 Organigramme	6
2. LES RÉSULTATS	8
2.1 Plan stratégique.....	8
2.2 Déclaration de services aux citoyens	17
3. LES RESSOURCES UTILISÉES.....	20
3.1 Utilisation des ressources humaines.....	20
3.2 Utilisation des ressources financières.....	23
3.3 Utilisation des ressources informationnelles.....	23
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES.....	26
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	27
4.2 Développement durable	28
4.3 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	30
4.4 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	31
4.5 Gouvernance des sociétés d'État.....	34
4.6 Allègement réglementaire et administratif.....	40
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	41
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration.....	42
4.9 Politique de financement des services publics.....	43
4.10 États financiers.....	45

Message du ministre

Christian Dubé

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec

Madame la Présidente,

En conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'administration publique*, je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).

Ce rapport fait état des activités et des mesures réalisées au cours de la dernière année et reflète avec justesse et transparence la mission de l'Institut qui consiste à promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Le ministre de la Santé,

Original signé

Christian Dubé



Message du président du conseil d'administration

Roger Paquet

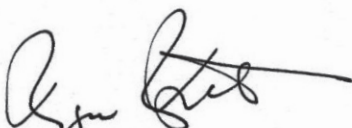
Comme la précédente, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par le fort engagement de l'INESSS dans la gestion de la crise sanitaire due à la COVID-19, en soutien au gouvernement du Québec, au ministre et au ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'aux gestionnaires et aux cliniciens du réseau de la santé et des services sociaux.

Cette année s'est par ailleurs caractérisée par l'adoption d'un nouveau plan stratégique. Représentant, pour le conseil d'administration, la feuille de route qui guidera l'Institut pour les trois prochaines années, ce plan vise à créer plus de valeur en santé et en services sociaux pour la société québécoise. Alors que l'État devra composer avec des défis sur plusieurs fronts au sortir de la pandémie, les besoins en santé seront grands. Ils pourraient même l'être davantage dans le domaine des services sociaux et de la santé mentale. Promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources sera primordial. L'INESSS y contribuera en centrant ses actions sur deux grands enjeux : des décisions de plus en plus complexes dans un contexte d'évolution rapide des connaissances et d'après pandémie, ainsi que l'excellence de ses ressources et de ses processus.

L'année 2021-2022 a également été marquée par la nomination du président-directeur général de l'INESSS, le D^r Luc Boileau, à titre de directeur national de santé publique par intérim. À la suite de cette nomination amplement méritée, le conseil d'administration a confié à la D^{re} Michèle de Guise, qui l'a favorablement accueillie, la responsabilité d'assumer les fonctions de présidente-directrice générale par intérim. La D^{re} de Guise occupait auparavant le poste de vice-présidente scientifique. Le travail remarquable qu'elle avait réalisé à ce titre a naturellement amené les membres du conseil d'administration à lui témoigner toute leur confiance et à lui offrir leur soutien dans ses nouvelles fonctions. La D^{re} de Guise a également pu compter sur l'engagement immédiat du personnel, de même que sur la confiance renouvelée des partenaires ainsi que des collaborateurs et collaboratrices de l'Institut.

En mars 2022, l'INESSS a adopté et transmis au ministre de la Santé et des Services sociaux un nouveau plan triennal d'activités (PTA) couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025. Il s'agit de la quatrième édition du PTA depuis la création de l'INESSS en 2011. Il découle de la volonté stratégique de l'Institut de faire encore davantage preuve d'agilité en soutien aux décideurs, gestionnaires et cliniciens, en vue d'assurer aux patients et aux usagers la plus grande qualité de soins et services, ainsi que des résultats de santé correspondant à leurs besoins et attentes.

Ce portrait ne peut refléter tout le travail accompli, cette année encore, par les différentes équipes de l'Institut. Je remercie tous les employés pour leur mobilisation à réaliser, sous une pression souvent très forte, la multitude de mandats confiés à leur organisation. Mes remerciements s'adressent également aux membres de l'équipe de gestion, aux expertes et experts qui ont collaboré aux travaux de l'INESSS ainsi qu'aux membres du conseil d'administration.



Roger Paquet

Message de la présidente-directrice générale par intérim

Michèle de Guise

J'ai le plaisir de vous présenter, avec une fierté que je partage avec mon prédécesseur, le D^r Luc Boileau que je remercie vivement pour tout le travail qu'il a accompli, le rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. S'agissant du premier depuis mon entrée en fonction à titre de présidente-directrice générale par intérim, en janvier 2022, ce rapport, publié conformément à la *Loi sur l'administration publique* (chapitre A-6.01), témoigne des efforts consentis par notre organisation durant l'année pour atteindre ses objectifs. Il rend également compte de l'utilisation des ressources qui lui ont été allouées pour accomplir sa mission.

Fait important à souligner, l'INESSS reprend la production de deux rapports distincts – un rapport de gestion et un rapport d'activités – en suivi d'une recommandation formulée dans le cadre de la plus récente évaluation de sa loi constitutive et de son application. Le rapport d'activités scientifiques, témoignant des réalisations accomplies par nos équipes, ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs, sera ainsi publié en complément du présent rapport de gestion.

L'INESSS, c'est un peu plus de dix ans de dialogue entre la science et la décision pour le mieux-être des patientes et patients, usagers et usagers. La COVID est venue réaffirmer, cette année encore, l'importance de ce regard évaluatif en temps opportun pour soutenir la prise de décision. L'apport de l'INESSS a soutenu directement la gestion des nouvelles vagues de contamination, ainsi que l'adaptation du système au contexte de nouvelle normalité.

Par ailleurs, l'année 2021-2022 se caractérise par l'adoption d'un plan stratégique, fruit d'une vaste démarche participative interne et d'échanges avec nos partenaires. Augmentation des besoins de services, explosion des données, incertitude stratégique face aux innovations et à l'état des finances publiques : c'est dans un contexte de complexité croissante que l'INESSS devra apporter sa contribution, plus que jamais nécessaire, pour éclairer les décisions en santé et services sociaux.

Cette année est également marquée par l'adoption et la transmission au ministre de la Santé et des Services sociaux d'un plan triennal d'activités pour la période 2022-2025. Pour éclairer les décisions et les pratiques relatives aux soins et aux services offerts à la population du Québec, ce plan met de l'avant les projets d'évaluation en fonction de leur pertinence, de leur utilité et de leur potentiel d'impact pour les différents paliers du système. Il traduit la volonté de l'INESSS d'apporter sa contribution unique et distinctive en adoptant, pour les évaluations qu'il réalise, une approche d'appréciation globale de la valeur. Ceci afin de soutenir des prises de décision justes et raisonnables, pour le plus grand bénéfice de la société québécoise.

Tout le travail réalisé cette année repose sur l'implication et l'engagement de notre personnel, ainsi que de toutes les personnes qui ont enrichi nos travaux de leur expertise. Je les remercie vivement. Mes remerciements s'adressent également à l'équipe de gestion et aux membres de notre conseil d'administration, pour leur engagement indéfectible.




Michèle de Guise

Déclaration attestant la fiabilité des données

L'information présentée dans ce rapport est sous la responsabilité de la direction de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données, de l'information et des explications qui sont fournies.

Les résultats et les renseignements du Rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux couvrent la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Ces résultats et ces renseignements :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats et les orientations de l'Institut ;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus ;
- constituent des données exactes et fiables.

À notre connaissance, cette information correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.

La présidente-directrice générale par intérim,



Michèle de Guise





1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission et valeurs

L'INESSS a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. Au cœur de cette mission qu'il accomplit dans le respect des valeurs d'excellence, d'indépendance, d'ouverture, de rigueur scientifique, de transparence, de probité et d'équité, l'Institut apprécie la valeur des interventions en santé et en services sociaux, c'est-à-dire des technologies, des médicaments et des modes d'intervention.

L'INESSS a débuté ses activités le 19 janvier 2011, à la suite de l'adoption du projet de loi 67 en juin 2010. Sa loi constitutive résultait de la volonté du gouvernement de se doter d'un organisme indépendant, afin d'éclairer les choix en misant sur les connaissances relatives aux technologies et aux modes d'intervention les plus efficaces.

Les principaux utilisateurs des travaux de l'INESSS sont le ministre et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'industrie des sciences de la vie, les gestionnaires des établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les cliniciennes et cliniciens.

Pour réaliser ses travaux, l'INESSS mobilise patientes, patients, usagères, usagers, citoyennes et citoyens, ainsi que des expertes et experts des milieux cliniques et de la communauté scientifique. Ces partenariats sont essentiels pour s'assurer que ses recommandations sont bien adaptées au contexte du système de santé et de services sociaux québécois, et pour que ses produits soient diffusés le plus largement possible.

L'INESSS a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux

Principales fonctions

La *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* (chapitre I-13.03) énonce à l'article 5 :

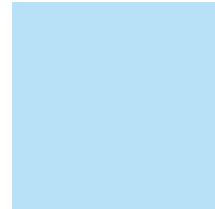
« Plus particulièrement, la mission de l'INESSS consiste à :

- Évaluer les avantages cliniques et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux ;
- Élaborer des recommandations et des guides de pratique clinique visant l'usage optimal des technologies, médicaments et interventions en santé et en services sociaux ;
- Déterminer, dans ses recommandations et ses guides, les critères à appliquer pour évaluer la performance des services et, le cas échéant, les modalités de mise en œuvre et de suivi de ceux-ci, conformément aux meilleures pratiques de gouvernance clinique ;
- Maintenir à jour ses recommandations et ses guides, les diffuser aux intervenants du système de santé et de services sociaux et les rendre publics, accompagnés de leur justification et de l'information qui a servi à leur élaboration ;
- Favoriser la mise en application de ses recommandations et de ses guides par divers moyens de sensibilisation, d'information et de transfert de connaissances ;
- Promouvoir et soutenir le développement de l'évaluation scientifique à l'égard des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux ;
- Procéder aux consultations qu'il estime appropriées, préalablement à l'élaboration de ses recommandations et de ses guides, afin que soient prises en considération les opinions des groupes intéressés et celles de la population ;
- Faire des recommandations au ministre de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de la mise à jour de la Liste des médicaments visée par l'article 60 de la *Loi sur l'assurance médicaments* (chapitre A-29.01) et de la Liste des médicaments – Établissements ;
- Définir les méthodes employées pour élaborer chacune des catégories de recommandations et de guides visées par les paragraphes 2°, 8° et 9° de l'article 5 de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* (chapitre I-13.03) et les rendre publiques ;
- Exécuter tout autre mandat que le ministre lui confie ».

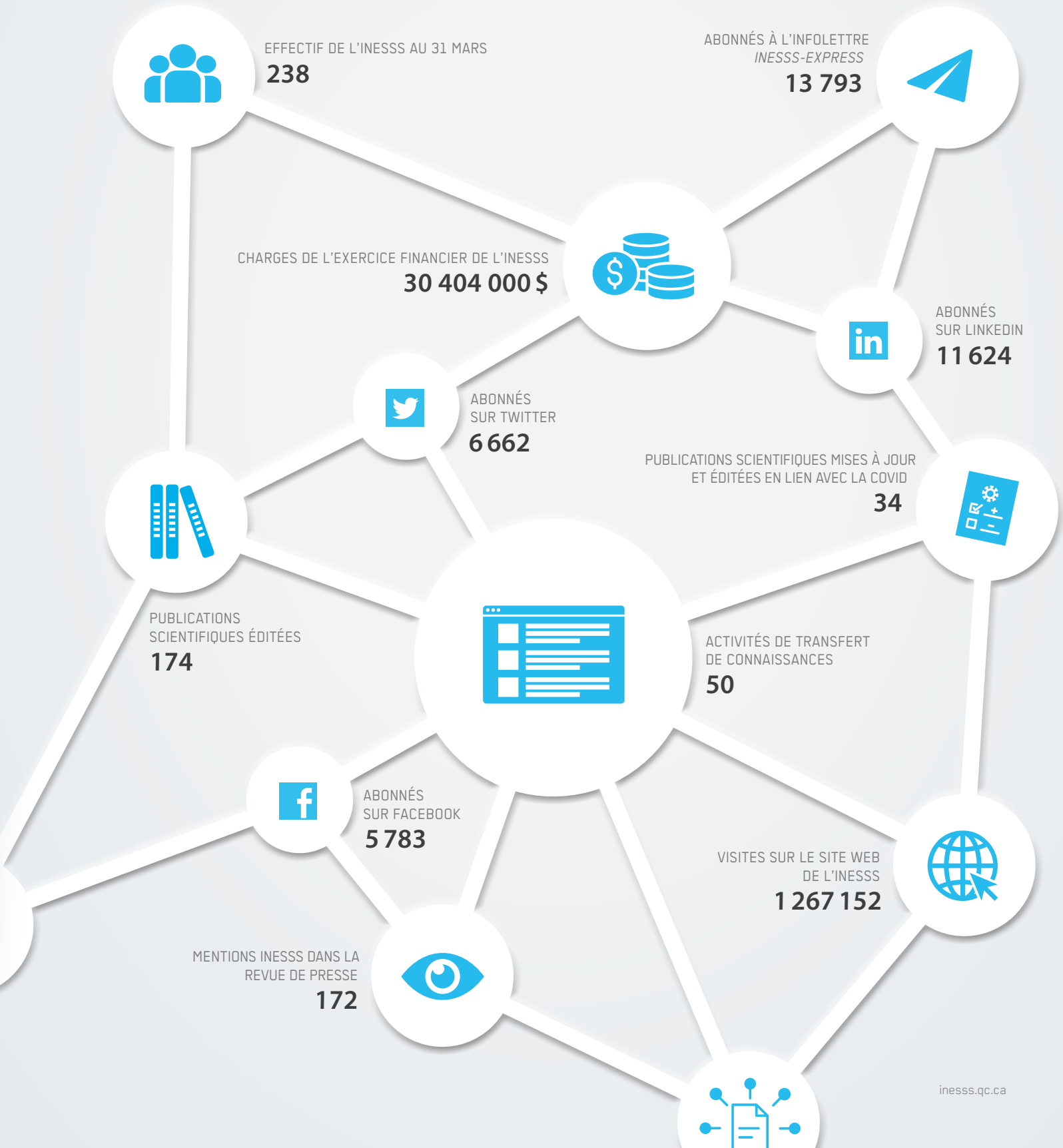
Concrètement, l'action de l'INESSS consiste principalement à évaluer des technologies, des médicaments et des modes d'intervention en santé et en services sociaux, ainsi qu'à publier les résultats sous la forme de produits de connaissances, avec ou sans recommandations :

- Des avis qui visent à éclairer les décisions quant à l'adoption et à la couverture par le régime public ;
- Des guides et normes conçus pour favoriser l'usage optimal des médicaments, des technologies et des modes d'intervention ;
- Des états des connaissances qui repèrent les meilleures pratiques ;
- Des états des pratiques qui analysent les pratiques dans la réalité des milieux de soins et services au Québec.

À ces produits, dont l'INESSS soutient par ailleurs l'adoption ou l'utilisation par des activités et des outils de transfert de connaissances, s'ajoutent certaines publications méthodologiques d'intérêt, destinées aux praticiennes et praticiens de l'évaluation dans les établissements et les milieux universitaires.

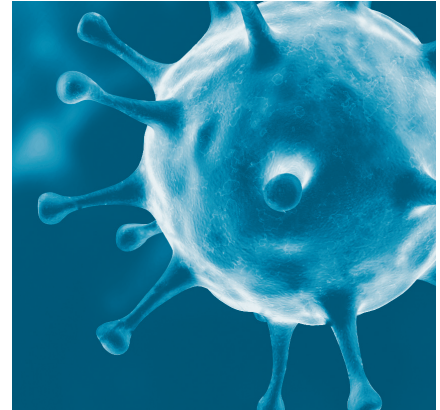


Chiffres clés



COVID-19

Comme la précédente, l'année 2021-2022 a principalement été marquée par la pandémie en raison de la succession de plusieurs variants du virus responsable de la COVID-19. Dans ce contexte, nos équipes se sont mobilisées à plein régime, faisant preuve d'une agilité sans précédent tout en maintenant la rigueur pour laquelle elles sont reconnues, afin de soutenir le gouvernement du Québec, le ministre et le ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que les gestionnaires et cliniciennes, cliniciens du réseau.



1.2 Faits saillants

Nomination de la D^{re} Michèle de Guise comme présidente-directrice générale par intérim

À la suite de la nomination du D^r Luc Boileau, président-directeur général de l'INESSS, au poste de directeur national de santé publique par intérim, le conseil d'administration de l'Institut a procédé, en date du 11 janvier 2022, à la nomination de la D^{re} Michèle de Guise à titre de présidente-directrice générale de l'INESSS par intérim. La D^{re} de Guise cumule ces responsabilités ainsi que celles de vice-présidente scientifique, qu'elle assume depuis 2020.

Plan stratégique 2021-2024

En juin 2021, le conseil d'administration a adopté le Plan stratégique 2021-2024 de l'INESSS. Celui-ci définit les orientations, objectifs, indicateurs et cibles qui guideront les actions de l'Institut pour les trois prochaines années en réponse aux enjeux auxquels sera confronté le réseau de la santé et des services sociaux du Québec.

Plan triennal d'activités 2022-2025 et rapport annuel d'activités scientifiques

L'art. 11 de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* prévoit que l'INESSS soumette à l'approbation du ministre un « plan triennal d'activités comprenant ses priorités », ainsi que des mises à jour annuelles. Le dernier plan triennal de l'INESSS couvrait la période 2019-2022. Au 31 mars 2022, un nouveau plan a donc été soumis au ministre de la Santé et des Services sociaux pour la période 2022-2025. Ce plan se veut complémentaire au Plan stratégique 2021-2024 qui campe bien les ambitions de l'Institut pour les prochaines années.

Parallèlement, le rapport d'activités scientifiques que l'INESSS avait choisi d'inclure dans son rapport annuel de gestion au cours des dernières années sera désormais produit de manière distincte. Cette orientation découle d'une recommandation formulée dans le cadre de la plus récente évaluation de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* et de son application.

Finaliste aux prix d'excellence de l'Institut d'administration publique du Québec (IAPQ)

La 35^e cérémonie des Prix d'excellence de l'administration publique s'est tenue le 25 novembre 2021 au Centre des congrès de Québec. Cette soirée de reconnaissance a mis en lumière le travail remarquable d'équipes et de gestionnaires novateurs. L'INESSS était finaliste dans la catégorie Collaboration scientifique pour les projections des risques d'hospitalisation et des besoins hospitaliers dans le contexte de la COVID-19, réalisées en collaboration avec l'Université McGill.

1.3 Organigramme



Légende :

- lien fonctionnel scientifique
- lien hiérarchique
- - - - - ressource partagée

** nommés après le 31 mars 2022

Organigramme INESSS – mise à jour 2022-03-31





2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Le Plan stratégique 2021-2024 a été déposé par le ministre à l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique* (chapitre A-6.01). La reddition de comptes stratégique du présent rapport annuel repose sur les objectifs qui y étaient définis.

Grâce à un travail minutieux de configuration méthodologique des indicateurs, l'INESSS est en mesure d'assurer le suivi des cibles et de montrer avec satisfaction que, dans la très grande majorité des cas, elles ont été atteintes. Pour certains indicateurs, elles ont même été dépassées, parfois largement. Dans les rares cas où les cibles n'ont pas été atteintes, les explications sont fournies.

Le nouveau plan stratégique tient compte des constats soulevés et des orientations proposées dans le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* (chapitre I-13.-3). De plus, la détermination des enjeux, orientations, objectifs et indicateurs s'est faite avec la participation active du personnel de chaque direction ainsi que des experts et expertes contribuant aux travaux de l'INESSS, y compris des patientes et patients, des usagères et usagers, ainsi que des citoyennes et citoyens. La proposition a été validée et enrichie par une consultation des principaux partenaires de l'Institut.

De plus, la détermination des enjeux, orientations, objectifs et indicateurs s'est faite avec la participation active du personnel de chaque direction ainsi que des experts et expertes contribuant aux travaux de l'INESSS, y compris des patientes et patients, des usagères et usagers, ainsi que des citoyennes et citoyens.

Tableau synoptique

Mission

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a été créé le 19 janvier 2011. Succédant au Conseil du médicament et à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS), il a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Vision

Être une référence incontournable pour éclairer les décisions et les pratiques.

Valeurs

L'INESSS exerce sa mission dans le respect des valeurs d'excellence, d'indépendance, d'ouverture, de rigueur scientifique, de transparence, de probité et d'équité envers ceux qui utilisent les services de santé et les services sociaux, tout en tenant compte de ses ressources.

ENJEU 1 : DES DÉCISIONS DE PLUS EN PLUS COMPLEXES DANS UN CONTEXTE D'ÉVOLUTION RAPIDE DES CONNAISSANCES ET D'APRÈS-PANDÉMIE

Orientation 1 : Éclairer en temps opportun des décisions fondées sur la valeur pour la collectivité

OBJECTIFS	INDICATEURS	Mesure de départ	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023	Cible 2023-2024
1.1 Accélérer l'accès aux innovations à forte valeur anticipée	1 Nombre de produits de veille stratégique de l'innovation	0	1	2	3
	2 Taux de croissance des nouveaux projets réalisés à la demande des milieux de pratique	N=14	+10 %	+10 %	+10 %
	3 Proportion des avis favorables à l'introduction d'une innovation qui sont accompagnés de recommandations relatives à la gestion de l'incertitude	Non disponible	Méthodologie élaborée	30 %	60 %
1.2 Soutenir l'optimisation des parcours de soins et services en s'appuyant sur les données les plus à jour	4 Proportion des projets qui intègrent des données sur les soins et services reçus par les Québécois (Québécoises)	74 %	80 %	85 %	85 %
	5 Proportion des « Guides et normes » publiés précisant un mécanisme de mise à jour	50 %	60 %	70 %	80 %
	6 Taux de croissance des produits de connaissances visant la diminution ou le retrait de pratiques de faible valeur	6	+30 %	+30 %	+30 %
1.3 Renforcer la réponse aux besoins d'évaluation en services sociaux et en santé mentale	7 Taux de croissance des produits en services sociaux et en santé mentale	N=10	+10 %	+10 %	+10 %
	8 Proportion des produits de connaissances en services sociaux et en santé mentale contenant des recommandations	30 %	–	40 %	60 %

Orientation 2 : Augmenter l'influence de nos productions

OBJECTIFS		INDICATEURS	Mesure de départ	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023	Cible 2023-2024
2.1 Soutenir l'atteinte de résultats mesurables grâce à nos recommandations	9	Proportion des produits avec recommandations ayant mené à une prise de position ministérielle	Non disponible	Mesure élaborée	Première mesure	50 %
	10	Proportion des projets accompagnés d'une stratégie de transfert de connaissances élaborée en concertation avec les utilisateurs (utilisatrices) ciblés	Moins de 10 %	+10 %	+20 %	+40 %
	11	Nombre de projets pour lesquels une évaluation d'impact est réalisée	0	1	2	2

ENJEU 2 : L'EXCELLENCE DE NOS RESSOURCES ET DE NOS PROCESSUS

Orientation 3 : Gagner en efficience et en cohérence

OBJECTIFS		INDICATEURS	Mesure de départ	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023	Cible 2023-2024
3.1 Mobiliser le personnel et les collaborateurs (collaboratrices) dans l'application rigoureuse et agile des principes d'appréciation de la valeur	12	Indice composite de mobilisation (en cours d'élaboration)	Non disponible	Mesure élaborée	Première mesure	75 %

Les « projets » reflètent des demandes d'évaluation auxquelles l'INESSS a répondu.

Les « produits » permettent de mesurer la quantité de produits de connaissances ou d'outils de transfert de connaissances réalisés pour communiquer les résultats des projets d'évaluation.

Résultats relatifs au plan stratégique

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2021-2022 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2021-2024

Orientation 1 : Éclairer en temps opportun des décisions fondées sur la valeur pour la collectivité

OBJECTIFS	INDICATEURS		Cible 2021-2022	Résultats 2022-2023
1.1 Accélérer l'accès aux innovations à forte valeur anticipée	1	Nombre de produits de veille stratégique de l'innovation	1	3
	2	Taux de croissance des nouveaux projets réalisés à la demande des milieux de pratique	+10 %	+ 50 %
	3	Proportion des avis favorables à l'introduction d'une innovation qui sont accompagnés de recommandations relatives à la gestion de l'incertitude	Méthodologie élaborée	Méthodologie élaborée
1.2 Soutenir l'optimisation des parcours de soins et services en s'appuyant sur les données les plus à jour	4	Proportion des projets qui intègrent des données sur les soins et services reçus par les Québécois (Québécoises)	80 %	79 %
	5	Proportion des « Guides et normes » publiés précisant un mécanisme de mise à jour	60 %	89 %
	6	Taux de croissance des produits de connaissances visant la diminution ou le retrait de pratiques de faible valeur	+30 %	+83 %
1.3 Renforcer la réponse aux besoins d'évaluation en services sociaux et en santé mentale	7	Taux de croissance des produits en services sociaux et en santé mentale	+10 %	+10 %
	8	Proportion des produits de connaissances en services sociaux et en santé mentale contenant des recommandations	–	–

Orientation 2 : Augmenter l'influence de nos productions

OBJECTIFS	INDICATEURS		Cible 2021-2022	Résultats 2022-2023
2.1 Soutenir l'atteinte de résultats mesurables grâce à nos recommandations	9	Proportion des produits avec recommandations ayant mené à une prise de position ministérielle	Mesure élaborée	Mesure élaborée
	10	Proportion des projets accompagnés d'une stratégie de transfert de connaissances élaborée en concertation avec les utilisateurs (utilisatrices) ciblés	10 %	42 %
	11	Nombre de projets pour lesquels une évaluation d'impact est réalisée	1	1

Orientation 3 : Gagner en efficacité et en cohérence

OBJECTIFS	INDICATEURS	Cible 2021-2022	Résultats 2022-2023
3.1 Mobiliser le personnel et les collaborateurs et collaboratrices dans l'application rigoureuse et agile des principes d'appréciation de la valeur	12 Indice composite de mobilisation (en cours d'élaboration)	Mesure élaborée	Mesure élaborée

RÉSULTATS DÉTAILLÉS 2021-2022 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2021-2024

ENJEU 1 : DES DÉCISIONS DE PLUS EN PLUS COMPLEXES DANS UN CONTEXTE D'ÉVOLUTION RAPIDE DES CONNAISSANCES ET D'APRÈS- PANDÉMIE

Orientation 1 : Éclairer en temps opportun des décisions fondées sur la valeur pour la collectivité

Objectif 1.1 : Accélérer l'accès aux innovations à forte valeur anticipée

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
INDICATEUR 1 Nombre de produits de veille stratégique de l'innovation (Mesure de départ : n = 0)	Cibles	1	2	3
	Résultats	3 (atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour sa première année de lancement, la cible de publier au moins 1 produit de veille stratégique de l'innovation a été dépassée. Durant l'année 2021-2022, 3 produits de veille stratégique ont en effet été publiés et rendus disponibles dans la nouvelle section [Démarche](#) du site Web de l'INESSS. En augmentant son nombre de produits de veille stratégique annuel, l'INESSS entend couvrir davantage de sujets sur les tendances dans les écosystèmes de santé et les innovations et ainsi tenir avisé l'ensemble des acteurs du système de santé et des services sociaux québécois, en plus de soutenir le dialogue sur la création de valeur pour le Québec.

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
INDICATEUR 2 Taux de croissance des nouveaux projets réalisés à la demande des milieux de pratique (Mesure de départ : n = 14)	Cibles	+ 10 %	+ 10 %	+ 10 %
	Résultats	+ 50 % (atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible de cet indicateur a été dépassée. L'INESSS a le souci de réaliser des évaluations ancrées sur les besoins, et ce résultat témoigne de son ambition d'être toujours plus à l'écoute de l'ensemble du réseau.

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
INDICATEUR 3 Proportion des avis favorables à l'introduction d'une innovation qui sont accompagnés de recommandations relatives à la gestion de l'incertitude (Mesure de départ : non disponible)	Cibles	Méthodologie développée	30 %	60 %
	Résultats	Méthodologie développée (atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'an 1 a été consacré au développement méthodologique de cet indicateur. Différents travaux ont appuyé la démarche (ex.: [Intégration des données et des preuves du contexte réel dans les évaluations](#); [Évolution des modalités d'accès, de remboursement et de soutien à l'implantation des innovations](#)).

Objectif 1.2 : Soutenir l'optimisation des parcours de soins et services en s'appuyant sur les données les plus à jour

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
INDICATEUR 4 Proportion des projets qui intègrent des données sur les soins et services reçus par les Québécois et Québécoises (Mesure de départ : 74 %)	Cibles	80 %	85 %	85 %
	Résultats	79% (non atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'intégration des données sur les soins et services reçus par les Québécois permet de contextualiser les évaluations réalisées par notre organisation, en tenant compte des besoins de la population et des réalités propres au système de santé et de services sociaux québécois. L'ambition stratégique de la première année a été manquée de peu à cet égard. Cela s'explique par le fait que nos équipes ont été fortement mobilisées en réponse à la pandémie cette année. Or, la méthodologie associée au calcul de cet indicateur n'inclut pas les projets COVID.

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
INDICATEUR 5 Proportion des « Guides et normes » publiés précisant un mécanisme de mise à jour (Mesure de départ : 50 %)	Cibles	60 %	70 %	80 %
	Résultats	89 %		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Dès que cet indicateur a été défini dans le plan stratégique, les équipes ont mis en place un processus pour atteindre les cibles définies. La cible pour 2021-2022 a été atteinte et une procédure décrivant le processus de mise à jour de ces produits a été mise en place.

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
INDICATEUR 6 Taux de croissance des produits de connaissances visant la diminution ou le retrait de pratiques de faible valeur (Mesure de départ : n = 6)	Cibles	30 %	30 %	30 %
	Résultats	83 %		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'Institut consacre des efforts importants à formuler des recommandations sur les pratiques de faible valeur dans une visée de diminution ou de retrait. Alors qu'on dénombrait six publications à cet égard en début de période, la cible d'augmentation de 30 % a été largement dépassée. L'Institut a pour objectif de doubler la publication annuelle de ces produits de connaissances avant mars 2024 et pourrait ainsi atteindre son objectif dès la deuxième année.

Objectif 1.3 : Renforcer la réponse aux besoins d'évaluation en services sociaux et en santé mentale

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
INDICATEUR 7 Taux de croissance des produits en services sociaux et en santé mentale (Mesure de départ : n = 10)	Cibles	+ 10 %	+ 10 %	+ 10 %
	Résultats	+ 10 %		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Avec 11 produits de connaissance en services sociaux et en santé mentale, la cible a été atteinte en 2021-2022. Par l'accroissement du nombre de produits portant sur les services sociaux et la santé mentale, l'INESSS souhaite appuyer davantage la prise de décision organisationnelle et clinique des organisations œuvrant dans ces champs de pratique.

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
INDICATEUR 8 Proportion des produits de connaissances en services sociaux et en santé mentale contenant des recommandations (Mesure de départ : 30%)	Cibles	–	40 %	60 %
	Résultats	–		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Aucune cible n'avait été identifiée pour l'année 2021-2022. Bien que les produits de connaissances contenant des recommandations soient pertinents pour certaines questions décisionnelles, les besoins du réseau et du ministère de la Santé et des Services sociaux résident également dans des produits sans recommandations, notamment des états de connaissances et de pratiques.

Orientation 2 : Augmenter l'influence de nos productions**Objectif 2.1 : Soutenir l'atteinte de résultats mesurables grâce à nos recommandations**

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
INDICATEUR 9 Proportion des produits avec recommandations ayant mené à une prise de position ministérielle (Mesure de départ : non disponible)	Cibles	Mesure élaborée	Première mesure	50 %
	Résultats	Mesure élaborée (atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible établie à l'an 1 était d'élaborer, conjointement avec le MSSS, une définition claire et opérationnelle de cet indicateur. Un groupe de travail conjoint INESSS-MSSS a été mis en place afin d'élaborer cette définition, ainsi que la méthode de calcul et les différentes modalités et stratégies qui permettront de favoriser l'atteinte de la cible fixée pour cet indicateur. À partir de cette définition, une première mesure pourra être recueillie en 2022-2023, avec comme objectif final l'atteinte de 50 % en mars 2024.

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
INDICATEUR 10 Proportion des projets accompagnés d'une stratégie de transfert de connaissances élaborée en concertation avec les utilisateurs (utilisatrices) ciblés (Mesure de départ : Moins de 10 %)	Cibles	10 %	20 %	40 %
	Résultats	42%		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cible de cet indicateur a été atteinte. Cet indicateur rend compte de l'implication des utilisatrices et utilisateurs ou de leurs représentantes et représentants dans l'élaboration des stratégies de transfert des connaissances produites par l'INESSS, une mesure visant notamment à faciliter et à soutenir l'implantation des recommandations de l'Institut.

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
INDICATEUR 11 Nombre de projets pour lesquels une évaluation d'impact est réalisée (Mesure de départ : 0)	Cibles	1	2	2
	Résultats	1 (atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'INESSS est engagé dans l'amélioration continue de ses processus et produits. Une évaluation d'impact de ses guides d'usage optimal a été réalisée. Elle pose des pistes de réflexion pertinentes qui guideront l'évolution de cette activité prioritaire et des pratiques associées de transfert de connaissances.

Orientation 3 : Gagner en efficience et en cohérence

Objectif 3.1 : Mobiliser le personnel et les collaborateurs (collaboratrices) dans l'application rigoureuse et agile des principes d'appréciation de la valeur

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
INDICATEUR 12 Indice composite de mobilisation (Mesure de départ : Non disponible)	Cibles	Mesure élaborée	Première mesure	75 %
	Résultats	Mesure élaborée (atteinte)		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, l'INESSS a déterminé la façon dont la mesure de l'indice composite de mobilisation sera effectuée. Pour ce faire, une revue de la littérature a été réalisée. Des expertes et experts dans le domaine ont également été consultés.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS POUR 2021-2022

Date d'entrée en vigueur de la déclaration de services aux citoyens : 6 avril 2018

INNOVATEURS*					
Analyse de recevabilité	Délais (en jours) de transmission au fabricant (N=180)		% des dossiers traités à l'intérieur des délais prévus		Commentaires Le 30 novembre 2020, une liste d'attente portant sur les évaluations scientifiques a été mise en place par l'INESSS. Cette situation s'est appliquée aux demandes d'inscription reçues depuis le 16 novembre 2020. En présence d'une liste d'attente, l'Institut s'engage à transmettre la décision de recevabilité à l'intérieur de 15 jours ouvrés suivant le dépôt de la demande.
	Engagement envers le fabricant	Résultat	Cible	Résultat	
	15 jours	9,22 jours	90 %	99 %	
Liste d'attente (N=100 dossiers recevables)	Le délai moyen d'attente dans la liste d'attente a été de : 79,9 jours calendaires Le délai médian d'attente dans la liste d'attente a été de : 77 jours calendaires				
Évaluations	Délais (en jours) de transmission au fabricant		% des dossiers traités à l'intérieur des délais prévus		Commentaires
Évaluation scientifique d'un nouveau médicament, d'une nouvelle indication d'un médicament déjà inscrit ou de l'exemption de l'application du prix le plus bas	180 jours	147,78 jours	90 %	97 %	La durée moyenne d'évaluation scientifique a été de 147,78 jours calendaires (70 jours à 203 jours). Médiane de 143 jours. L'INESSS a procédé à l'évaluation de 61 demandes. Une demande a été exclue des résultats en raison de l'attente de l'Avis de conformité de Santé Canada, reçu au-delà de 180 jours. 58 évaluations sur 60 ont été transmises à l'intérieur de 180 jours.
Évaluation scientifique d'une nouvelle teneur ou d'une nouvelle forme d'un médicament déjà inscrit, d'une nouvelle formule nutritive, d'un nouveau pansement, d'une nouvelle association de médicaments déjà inscrits ou d'un agent diagnostique appartenant à une dénomination commune inscrite	120 jours	117,3 jours	90 %	70 %	La durée moyenne d'évaluation scientifique a été de 117,3 jours calendaires (70 jours à 168 jours). Médiane de 110 jours. L'INESSS a procédé à l'évaluation de 22 demandes. Deux demandes sont exclues des résultats en raison de données additionnelles attendues. Au total, 14 évaluations sur 20 ont été transmises dans les 120 jours.
Évaluation scientifique d'un médicament biosimilaire ou d'un produit analogue à un médicament non biologique complexe	90 jours	90 jours	85 %	67 %	La durée moyenne d'évaluation scientifique a été de 90 jours calendaires (77 jours à 112 jours). Médiane de 77 jours. L'INESSS a procédé à l'évaluation de 17 biosimilaires. Deux demandes sont exclues des résultats en raison de l'attente de l'Avis de conformité de Santé Canada, reçu au-delà de 90 jours. Au total, 10 évaluations sur 15 ont été transmises dans les 90 jours.

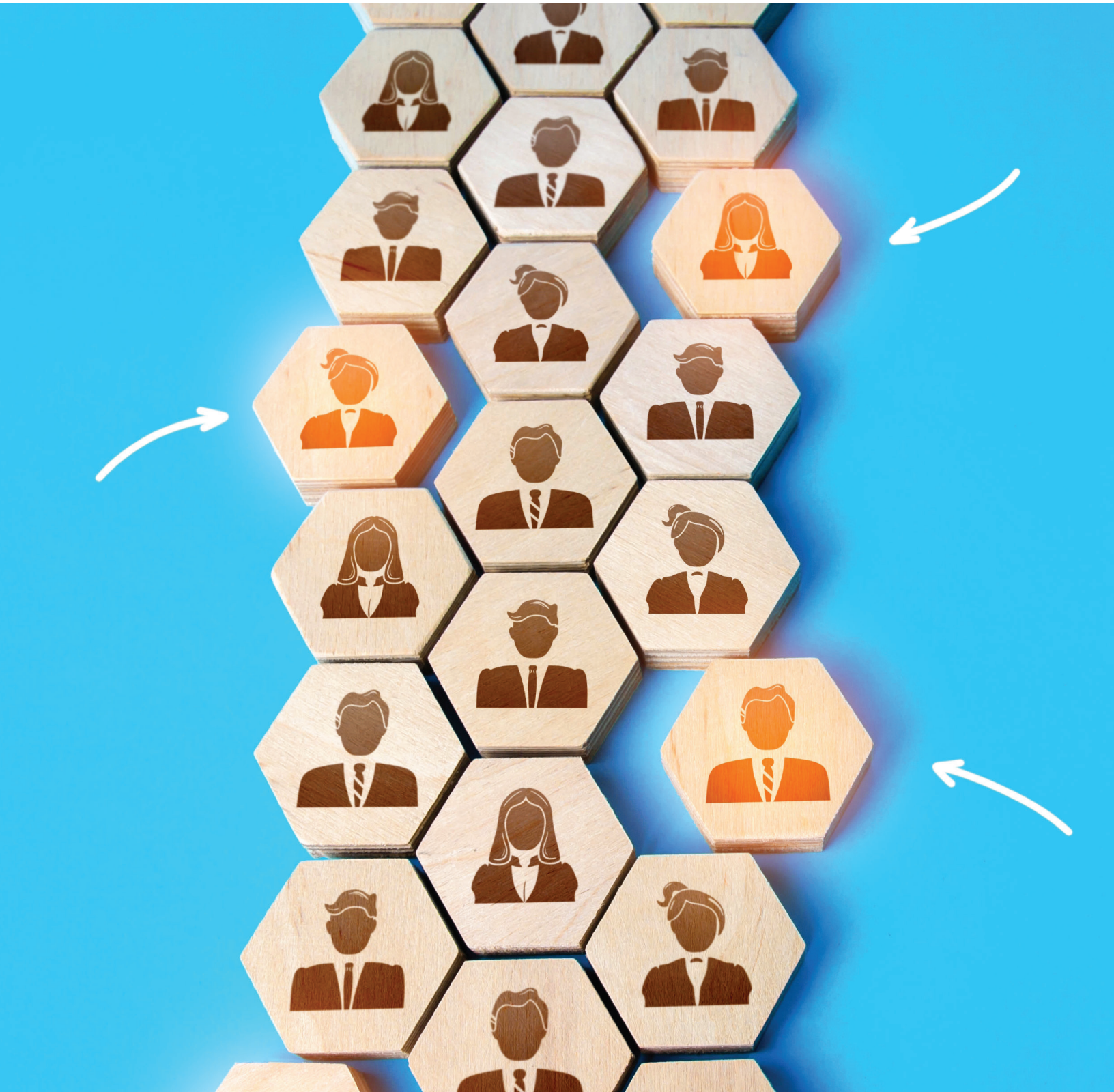
* Les présentes statistiques ne concernent que les demandes déposées par des fabricants externes. Elles ne tiennent pas compte des projets exécutés à la demande du ministère (N=5), comme les réponses Covid, ou ceux à l'initiative de l'INESSS (N=4) mis en œuvre pour répondre aux besoins de santé ponctuels. Elles n'incluent pas non plus les recommandations supplémentaires émises résultant des études de concordances d'indication (N=34), requises pour 20 des 61 demandes évaluées et détaillées dans le présent document.

GÉNÉRIQUES

Analyse de recevabilité	Délais (en jours) de transmission au fabricant (N=180)		% des dossiers traités à l'intérieur des délais prévus		Commentaires
	Engagement envers le fabricant	Résultat	Cible	Résultat	
	10 jours	10 jours	90 %	100 %	
Évaluation des demandes de médicaments multisources	Envoi à la ministre 30 jours avant la mise à jour des listes	30 jours	90 %	100 %	376 produits évalués (374 inscrits)

PRODUITS SANGUINS STABLES

Analyse de recevabilité	Délais (en jours) de transmission au fabricant (N=180)		% des dossiers traités à l'intérieur des délais prévus		Commentaires
	Engagement envers le fabricant	Résultat	Cible	Résultat	
	10 jours	8,67 jours	85 %	100 %	
Évaluation scientifique	180 jours	163,33 jours	85 %	100 %	Les trois produits ont été évalués avec une durée moyenne d'évaluation de 163,3 jours (144 jours à 177 jours). Médiane de 169 jours. La durée moyenne du délai d'attente a été de 30 jours.



3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

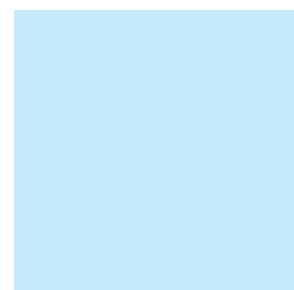
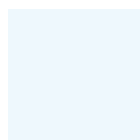
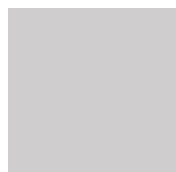
Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2022, l'effectif total de l'INESSS était de 238 personnes en lien d'emploi direct, dont 160 avec un statut régulier et 78 avec un statut occasionnel. À ces personnes en lien d'emploi direct s'ajoutent 2 personnes en prêt de services et 4 personnes de l'effectif médical.

Au courant de l'année, l'INESSS a procédé à une réorganisation de certaines directions. Ainsi, le secteur du transfert de connaissances a migré vers le Bureau – Méthodologies et éthique tandis que le Secrétariat général et les communications ont fusionné avec la Direction des services administratifs.

Effectif au 31 mars comprenant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2021-2022	2020-2021	Écart
Direction générale	2	2	0
Secrétariat général et Direction des communications et du transfert de connaissances	0	15	- 15
Direction des services administratifs	0	15	- 15
Direction des services administratifs, du secrétariat général et des communications	18	0	+ 18
Vice-présidence scientifique	0	1	- 1
Bureau des données clinico-administratives	14	16	- 2
Bureau – Méthodologies et éthique	30	16	+14
Direction de l'évaluation des médicaments et des technologies à des fins de remboursement	66	64	+ 2
Direction de l'évaluation et du soutien à l'amélioration des modes d'intervention – services sociaux et santé mentale	28	30	- 2
Direction de l'évaluation et de la pertinence des modes d'intervention en santé	76	75	+ 1
INESSS (prêt de services)	4	3	+ 1
Total	238	237	+ 1



Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2021	2020
Favoriser le perfectionnement des compétences	204 707 \$	77 948 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	11 497 \$	5 735 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	420 \$	2 652 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	6 710 \$	10 551 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	6 019 \$	0 \$

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021	2020
Proportion de la masse salariale (%)	1,10 %	0,47 %
Nombre moyen de jours de formation par personne ¹	–	5,82 h ou 0,83 jrs
Cadre	1,6 jrs	
Professionnel	2,5 jrs	
Personnel technique et de soutien	2,3 jrs	
Total ²	2,4 jrs	
Somme allouée par personne ³	972 \$	416 \$

1. Les heures de formation sont calculées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

2. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel cadre, professionnel, technique et de soutien.

3. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel cadre, professionnel, technique et de soutien.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Taux de départ volontaire (%)	9,70 %	3,45 %	5,83 %

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	5	4	3

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

Emplois régionalisés au 31 janvier 2022²

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2022
25	7

1. Emplois régionalisés au 31 janvier 2022, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2021-2022 ¹ (000 \$) [1]	Dépenses réelles au 31 mars 2022 ² (000 \$) [2]	Écart (000 \$) [3] = [2] - [1]	Variation	Dépenses réelles 2020-2021 (000 \$) Source : Comptes publics 2020-2021 ³
INESSS	29 440	30 404	964	3%	29 770

1. Dont 0 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.
2. Dont 1 800 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.
3. Dont 2 100 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Les réalisations en ressources informationnelles sont principalement :

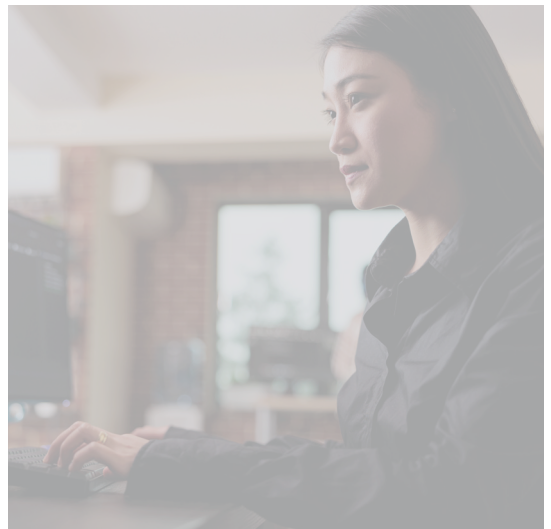
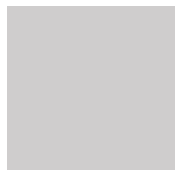
- L'acquisition d'équipements dans le cadre de la poursuite de l'implantation du télétravail pour la totalité des employés de l'INESSS.
- La préparation de bureaux partagés en vue du retour dans les bureaux d'employés en mode de travail hybride.
- L'implantation de la téléphonie infonuagique.
- La mise à niveau de logiciels afin d'éviter les failles de sécurité.
- L'utilisation de diverses banques de données clinico-administratives pour répondre à la mission de l'INESSS et soutenir les décisions ministérielles dans le contexte de la COVID-19.

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets	0 \$	0 \$
Activités	102 \$	716 \$
Total	102 \$	716 \$





4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES



4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 4 avril 2021 au 2 avril 2022

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	31 547		31 547	17
2. Personnel professionnel	337 858	1 292	339 150	186
3. Personnel infirmier	0			
4. Personnel enseignant	0			
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	45 753	191	45 944	25
6. Agents de la paix	0			
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	0			
8. Étudiants et stagiaires	1 194		1 194	0.7
Total 2021-2022	416 352	1 482	417 834	229
Total 2020-2021	408 598	3 475	412 073	226

Cible 2020-2021	Écart	Écart en %
417 834	0	0,0 %

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	5	189 239 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	3	90 447 \$
Total des contrats de service	8	279 686 \$

4.2 Développement durable

Le Plan d'action en développement durable 2021-2022 est le troisième réalisé par l'INESSS dans ce domaine. Ce plan d'action en développement durable en est un de transition. En effet, puisque la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 a été prolongée jusqu'en octobre 2022, l'Institut a produit un plan d'action d'un an qui fait le pont entre la stratégie actuelle et celle à venir. Ce plan contribue à l'atteinte de plusieurs de ses objectifs dans les sphères de compétence de l'Institut.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2021-2022

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 : RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

N°	Action	Indicateur	Cible au 31 mars 2022	Résultats et synthèse des activités 2021-2022	État de l'engagement 2021-2022
1.1	Fournir des ordinateurs portables aux employés autorisés à faire du télétravail	Pourcentage d'employés autorisés à faire du télétravail disposant d'un ordinateur portable fourni par l'INESSS	90 %	100 %	ATTEINT
1.1	Tenir compte du principe d'acquisition écoresponsable en veillant à ce que les ordinateurs portables fournis aux employés correspondent aux critères EPEAT (<i>Electronic Product Environmental Assessment Tool</i>)	Pourcentage des nouveaux ordinateurs qui correspondent aux critères EPEAT	100 %	100 %	ATTEINT

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

N°	Action	Indicateur	Cible au 31 mars 2022	Résultats et synthèse des activités 2021-2022	État de l'engagement 2021-2022
2.1	Produire des capsules vidéo, des tutoriels ou autres supports visuels et auditifs pour les utilisateurs des produits de l'INESSS	Nombre de capsules vidéo, de tutoriels ou autres supports visuels ou auditifs produits	5 capsules vidéo, tutoriels ou autres supports visuels ou auditifs produits	Réalisation de 5 webinaires et de 8 tutoriels	ATTEINT

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.3 : FAVORISER L'ADOPTION D'APPROCHES DE PARTICIPATION PUBLIQUE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET DES MESURES GOUVERNEMENTALES

N°	Action	Indicateur	Cible au 31 mars 2022	Résultats et synthèse des activités 2021-2022	État de l'engagement 2021-2022
3.1	Informier davantage le personnel des travaux menés par les différentes équipes et de leurs impacts	Nombre d'activités interdirections réalisées	5 activités réalisées	10 activités réalisées	ATTEINT

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

N°	Action	Indicateur	Cible au 31 mars 2022	Résultats et synthèse des activités 2021-2022	État de l'engagement 2021-2022
4.1	Prendre en compte les principes de développement durable dans le Plan stratégique 2021-2024	Adoption du Plan stratégique 2021-2024, prenant en compte les principes de développement durable	Plan stratégique adopté	Plan stratégique 2021-2024 adopté par le CA le 16 juin 2021	ATTEINT

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5.1 : FAVORISER L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES DE VIE

N°	Action	Indicateur	Cible au 31 mars 2022	Résultats et synthèse des activités 2021-2022	État de l'engagement 2021-2022
5.1	Implanter la Table de concertation et arrimer ses travaux avec les priorités scientifiques 2022-2023	Implantation de la Table de concertation et contribution à la mise à jour 2022-2023 du Plan triennal d'activités (PTA)	2 rencontres tenues, dont une portant sur la mise à jour 2022-2023 du Plan triennal d'activités (PTA)	Aucune rencontre tenue	NON ATTEINT Débuté
6.1	Soutenir les patients / usagers et proches aidants pour améliorer leur participation aux travaux d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé et en services sociaux	Taux de satisfaction des patients, des usagers et des proches aidants à l'égard de leur contribution aux travaux de l'INESSS	Taux de satisfaction de 80 %	100 %	ATTEINT

4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles au sein de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux a été adoptée par le conseil d'administration au printemps 2018.

Cette procédure prévoit des modalités de protection non seulement pour les personnes qui divulguent des actes répréhensibles, mais aussi pour celles à l'égard desquelles de telles allégations sont formulées, et ce, dans une perspective de justice naturelle. Conformément au cadre de référence publié par le Protecteur du citoyen, la procédure énonce les étapes fonctionnelles entourant la divulgation et détermine les délais entre chacune des étapes du traitement d'une dénonciation.

De plus, la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics* (chapitre D-11.1) prévoit la nomination, au sein de chaque organisme, d'une personne responsable du suivi de la divulgation, qui est, pour l'exercice de cette fonction, sous l'autorité exclusive du titulaire de la plus haute autorité administrative, en l'occurrence, à l'INESSS, de la présidente-directrice générale par intérim. M^{me} Françoise Thomas, adjointe au secrétariat général, aux communications et aux projets spéciaux, a été désignée comme responsable du suivi des actes de divulgation.

Aucune divulgation n'est rapportée pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2022.



4.4 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Objet et champ d'application

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux ainsi que de favoriser la transparence au sein de l'Institut.
2. Le présent code définit les principes d'éthique et les règles de déontologie qui s'appliquent aux membres du conseil d'administration de l'Institut (conseil).

Principes éthiques et règles générales de déontologie

3. La contribution des membres du conseil à la réalisation du mandat de l'Institut doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
4. Le membre du conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r.1) ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent en conformité avec l'article 5 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
5. Le membre du conseil doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
6. Le membre du conseil doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de l'Institut ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.
7. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre du conseil lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter à la demande expresse du conseil.

8. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules décrire toutes les actions à éviter, ni énumérer toutes les actions à privilégier. Il appartient à chaque membre du conseil d'agir avec honnêteté et discernement dans le respect des lois communes, en fondant son comportement sur le principe que ses décisions sont prises dans l'intérêt public.

Exercice de la fonction d'administrateur

9. Le membre du conseil se rend disponible pour remplir ses fonctions, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de l'Institut et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

10. Le membre du conseil met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de l'Institut.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision à prendre ou une action à poser.

11. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et des politiques applicables à l'Institut, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.
12. Le membre du conseil doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires de l'Institut et l'information afférente respectent les règles applicables en cette matière et qu'elles sont présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

Conflits d'intérêts

13. Les membres du conseil évitent de se placer dans une situation de conflit réel ou potentiel, de nature pécuniaire ou morale, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public en vue duquel ils exercent leurs fonctions.

14. Le président-directeur général, en tant qu'administrateur public à temps plein, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre membre du conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président du conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher le membre du conseil de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'Institut par lesquelles il serait aussi visé.

15. Le procès-verbal des réunions du conseil doit faire état de toute abstention d'un des membres du conseil sur les décisions portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt.

16. S'il se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, le président du conseil nomme un autre membre du conseil pour présider la réunion durant les délibérations et le vote.

17. Le membre du conseil doit, en complétant le formulaire reproduit en annexe, informer le président des projets de recherche auxquels il participe et qui sont liés aux activités du conseil ainsi que déclarer les subventions obtenues pour un tel projet.

18. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens du conseil avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

19. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre du conseil lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter à la demande expresse du conseil.

20. Le président-directeur général, en tant qu'administrateur public à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'affecte aussi à d'autres fonctions.

Le président-directeur général peut, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques rémunérées et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif. Il en est de même du secrétaire.

21. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

22. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

23. Le membre du conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

24. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par l'Institut à un membre du conseil dans le but d'obtenir ses services, à l'exception de l'allocation ou de la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit dans le cadre de leurs fonctions.

Neutralité politique

25. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

26. Le président du conseil et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

Activités politiques

27. Le président du conseil ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

28. Le président du conseil ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

Après mandat

29. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du conseil.

30. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non accessible au public concernant l'Institut, ou une autre entreprise ou un organisme avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

31. Il est interdit au membre du conseil, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Institut est partie et sur laquelle il détient de l'information non accessible au public.

Les membres du conseil ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Processus disciplinaire/mesures d'application

32. Le président du conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil.

33. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Toutefois, pour le secrétaire, l'autorité compétente est le président du conseil.

34. Le membre du conseil à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, lorsque cela s'applique, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

35. L'autorité compétente fait part au membre du conseil des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

36. Sur conclusion que le membre du conseil a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code d'éthique et de déontologie, une sanction est imposée conformément à l'article 40 de ce règlement.

37. La sanction qui peut être imposée au membre du conseil est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

38. Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

Entrée en vigueur

39. Le présent code entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration.

4.5 Gouvernance des sociétés d'État

Fonctionnement des comités

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est mandaté pour élaborer des règles et des pratiques de gouvernance et d'éthique applicables à la conduite des affaires de l'INESSS. Ces activités incluent notamment l'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités de même que la diffusion et la mise en application du code d'éthique et de déontologie de l'Institut. Il doit également, dans l'accomplissement de son mandat, faire des recommandations au conseil d'administration et lui fournir une expertise spécialisée sur les questions qui s'y rapportent.

Au cours de la dernière année, le comité, présidé par M. Roger Paquet, s'est réuni à cinq reprises, soit lors de trois séances régulières et de deux séances spéciales, principalement aux fins de réflexion soutenue concernant le Plan stratégique 2021-2024 de l'Institut. L'entrée en fonction de la D^{re} Michèle de Guise à titre de présidente-directrice générale par intérim, à la suite de la nomination du D^r Luc Boileau en tant que directeur national de santé publique, l'évolution de la structure organisationnelle ainsi que celle des comités d'excellence clinique et de la Table de concertation, la modernisation de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, sont autant d'autres sujets qui ont requis la contribution du comité de gouvernance et d'éthique, en 2021-2022.

Comité d'audit et de finances

Conformément à son mandat, qui consiste à assurer la surveillance de l'information et de la communication financière, la surveillance générale des activités d'audit interne et externe ainsi que celle du contrôle et de la gestion des risques, le comité d'audit et de finances a notamment procédé, en 2021-2022, à l'approbation des budgets et des états financiers ainsi qu'à l'étude des résultats de l'audit externe. Réuni à six reprises, soit lors de cinq séances régulières et d'une séance spéciale, le comité, présidé par M. Jean Maher, a par ailleurs été sollicité, pour une deuxième année, en raison des répercussions de la pandémie sur le budget de l'Institut. Il s'est également mobilisé sur l'application de la *Directive sur l'audit interne dans les ministères et les organismes*, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2021.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est mandaté pour assurer la mise en application des politiques et des stratégies en matière de ressources humaines et de structure organisationnelle. Il donne des avis au conseil d'administration sur l'évolution des politiques et des stratégies dans ces domaines.

Réuni à six reprises en 2021-2022, soit lors de trois séances régulières et de trois séances spéciales, le comité, présidé par M^{me} Patricia Lefebvre, a notamment contribué aux réflexions relatives à l'organisation du télétravail pendant la pandémie et du retour au bureau en mode hybride, ainsi qu'aux défis liés à la rareté et à la volatilité de la main d'œuvre. Le comité a également été mobilisé sur des éléments d'évolution structurelle, notamment, en ordre chronologique, quant à la nomination de M^{me} Dominique Derome en tant que directrice des services administratifs, du secrétariat général et des communications, à la mise en place d'une fonction de gestion transversale, assumée par M^{me} Ann Lévesque, permettant de mieux arrimer les dimensions administratives et scientifiques, à l'entrée en fonction de la D^{re} de Guise à titre de présidente-directrice générale par intérim, et à la nomination de M^{me} Marie-Claude Sirois au poste de directrice de l'évaluation et du soutien à l'amélioration des modes d'intervention – services sociaux et santé mentale.

Comité science et données

Le comité, présidé par M^{me} Pascale Lehoux, s'est réuni à cinq reprises en 2021-2022, soit lors de quatre séances régulières et d'une séance spéciale, notamment afin de soutenir, pour une deuxième année, la contribution de l'INESSS à la gestion de la pandémie, mais également afin d'apprécier l'évolution de l'implantation des principes du cadre institutionnel d'évaluation, d'enrichir les réflexions entourant certains projets d'évaluation particuliers, de soutenir l'élaboration du Plan triennal d'activités 2022-2025 et d'examiner le projet de loi 19 - *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*.

Membres du conseil d'administration



ROGER PAQUET

Président du conseil d'administration

Membre indépendant

Catégorie d'âge : 70-79 ans

Région de résidence : Capitale-Nationale

Nomination : 2015

Échéance : 2020

Compétences : Comptabilité/
Administration/Gestion, Ressources
humaines, Gouvernance, Sciences sociales
et humaines, Relations gouvernementales/
Affaires publiques, Éthique



LUC BOILEAU

Président-directeur général
(jusqu'au 11 janvier 2022)

Catégorie d'âge : 60-69 ans

Région de résidence : Estrie

Nomination : 2015

Échéance : 2024

Compétences : Comptabilité/
Administration/Gestion, Ressources
humaines, Gouvernance, Sciences de la
santé, Relations gouvernementales/Affaires
publiques, Éthique

Autres CA : IRCM*, Agrément Canada*,
ACMTS (observateur)*



MICHÈLE DE GUISE

Présidente-directrice générale
par intérim

(à partir du 11 janvier 2022)

Catégorie d'âge : 50 à 59 ans

Région de résidence : Montréal

Nomination : 2022

Échéance : 2024

Compétences : Sciences de la santé,
Gestion, Relations gouvernementales/
Affaires publiques, Communications et
transfert de connaissances

Autres CA : ACMTS (observateur)*



HOWARD BERGMAN

Membre indépendant

Catégorie d'âge : 70-79 ans

Région de résidence : Montréal

Nomination : 2014

Échéance : 2023

Compétences : Communications et
transfert de connaissances, Sciences de
la santé, Relations gouvernementales/
Affaires publiques



NICOLAS FERNANDEZ

Membre indépendant

Catégorie d'âge : 50-59 ans

Région de résidence : Montréal

Nomination : 2020

Échéance : 2023

Compétences : Sciences de la santé,
Sciences de l'éducation



LUCILLE JUNEAU

Catégorie d'âge : 60-69 ans

Région de résidence : Capitale-Nationale

Nomination : 2018

Échéance : 2021 (renouvellement en cours
au 31 mars 2022)

Compétences : Comptabilité/
Administration/Gestion, Ressources
humaines, Gouvernance, Communications
et transfert de connaissances, Sciences de
la santé

Autre CA : Association des proches aidants
de la Capitale-Nationale*



MICHÈLE LAROCHE

Membre indépendante

Catégorie d'âge : 70-79 ans

Région de résidence : Mauricie

Nomination : 2020

Échéance : 2023

Compétences : Administration/ Gestion, Ressources humaines, Gouvernance, Sciences de la santé/ Affaires publiques, Éthique

Autres CA : CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du Québec*



PATRICIA LEFEBVRE

Catégorie d'âge : 60-69 ans

Région de résidence : Montréal

Nomination : 2010

Échéance : 2021 (renouvellement en cours au 31 mars 2022)

Compétences : Administration/Gestion, Ressources humaines, Gouvernance, Sciences de la santé



PASCALE LEHOUX

Membre indépendante

Catégorie d'âge : 50-59 ans

Région de résidence : Montréal

Nomination : 2018

Échéance : 2021 (renouvellement en cours au 31 mars 2022)

Compétences : Communications et transfert de connaissances, Sciences sociales et humaines, Sciences de la santé, Éthique



JEAN MAHER

Membre indépendant

Catégorie d'âge : 60-69 ans

Région de résidence : Laurentides

Nomination : 2018

Échéance : 2021 (renouvellement en cours au 31 mars 2022)

Compétences : Comptabilité/ Administration/Gestion, Ressources financières et humaines, Services techniques et ressources informationnelles, Gouvernance, Éthique



MARYSE TURCOTTE

Membre indépendante

Catégorie d'âge : 60-69 ans

Région de résidence : Capitale-Nationale

Nomination : 2010

Échéance : 2023

Compétences : Ressources humaines, Gouvernance, Communications et transfert de connaissances, Sciences de la santé, Éthique



HELEN-MARIA VASILIDIS

Membre indépendante

Catégorie d'âge : 40-49 ans

Région de résidence : Montréal

Nomination : 2018

Échéance : 2021 (renouvellement en cours au 31 mars 2022)

Compétences : Sciences de la santé

Le conseil d'administration établit les orientations stratégiques de l'INESSS et veille à leur mise en œuvre, en plus d'exercer la surveillance générale des activités de l'organisation et de s'assurer que le comité de gouvernance et d'éthique, le comité d'audit et de finances, le comité des ressources humaines ainsi que le comité science et données exercent adéquatement leurs fonctions. Le conseil est composé de 11 membres, dont le président et la présidente-directrice générale par intérim, qui se réunissent de façon régulière, selon un calendrier préétabli.

Au cours de l'année 2021-2022, les membres du conseil se sont réunis à huit reprises, soit lors de cinq séances régulières et de trois séances spéciales. Ils ont notamment été étroitement associés à l'élaboration du Plan stratégique 2021-2024 et du Plan triennal d'activités 2022-2025 de l'Institut, ainsi qu'à différents éléments d'évolution structurelle mentionnés dans les rapports des comités, y compris la mise en place d'un processus de transition harmonieuse entre le départ du D^r Boileau et l'entrée en fonction de la D^{re} de Guise. Ils ont par ailleurs suivi de près, pour une deuxième année, les contributions de l'INESSS à la gestion de la pandémie et les répercussions de celles-ci sur les ressources humaines et financières de l'Institut. Ils se sont également mobilisés sur des réflexions concernant notamment l'organisation de l'expertise économique au sein de l'INESSS et la contribution potentielle de l'Institut à la réforme du système de santé dont le plan a été dévoilé par le gouvernement le 29 mars 2022.

En conformité avec les règles édictées dans l'article 20 de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux*, le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, après que le ministère ait mené une consultation auprès d'organismes qu'il considère comme représentatifs des milieux concernés par les activités de l'Institut et en tenant compte des profils de compétences et d'expériences approuvés par le conseil. L'Institut peut proposer des candidats et préparer les dossiers de mise en candidature, en fonction du profil de compétences établi, tandis que les modalités, le processus et l'agenda de nomination sont la prérogative du gouvernement.

Au moins sept des membres, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants, ce qui est le cas.

Un membre se qualifie comme indépendant s'il n'a pas, de manière directe ou indirecte, de relations ou d'intérêts, par exemple de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de l'Institut.

La composition du conseil doit tendre vers une parité entre les hommes et les femmes.

Jusqu'au départ du D^r Boileau en janvier 2022, on dénombrait six femmes et cinq hommes sur le conseil d'administration. À la suite de la nomination de la D^{re} de Guise à titre de présidente-directrice générale par intérim, on compte sept femmes et quatre hommes.

La durée du mandat d'un membre du conseil, autre que le président et le président-directeur général, est, d'au plus, trois ans. Il ne peut exercer plus de trois mandats. Malgré l'expiration de leur mandat, les membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

En 2021-2022, le processus de renouvellement de mandat a été amorcé pour cinq membres du conseil d'administration. Au 31 mars 2022, ce processus était toujours en cours. Il a été conclu depuis.

Le conseil d'administration est imputable de ses décisions et responsable d'en répondre au ministre de la Santé et des Services sociaux. En vertu de la nature et de l'étendue des fonctions qui leur sont dévolues, les administrateurs sont tenus d'accomplir leur mandat avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté. Ces obligations requièrent notamment, pour chaque administrateur, d'être présent aux réunions du conseil ou du comité auquel il siège, de consacrer le temps nécessaire à la préparation de ces réunions, de participer activement aux discussions qui y sont tenues, et d'agir dans le seul intérêt de l'organisation et non de groupes représentatifs d'un milieu en particulier. Les administrateurs complètent par ailleurs chaque année un formulaire de déclaration d'intérêts et de rôles. Au début de chaque séance du conseil, ils sont également invités à déclarer tout conflit d'intérêts réel ou apparent en fonction des sujets à l'ordre du jour.

Le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration est présenté au point 4.4.

État de l'assiduité des membres aux réunions du conseil et des comités

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité d'audit et de finances	Comité des ressources humaines	Comité science et données
Roger Paquet, Président	8 / 8	5 / 5	6 / 6		5 / 5
Luc Boileau, PDG (jusqu'au 11 janvier 2022)	5 / 5*	3 / 3	4 / 4	4 / 4	4 / 4
Michèle de Guise, PDG par intérim (à partir du 11 janvier 2022)	2 / 2*	2 / 2	2 / 2	2 / 2	1 / 1
Howard Bergman	8 / 8				4 / 5
Nicolas Fernandez	7 / 8	5 / 5	6 / 6		
Lucille Juneau	8 / 8			5 / 6	5 / 5
Michèle Laroche	8 / 8	4 / 5			
Patricia Lefebvre	7 / 8			6 / 6	
Pascale Lehoux	8 / 8				5 / 5
Jean Maher	8 / 8		6 / 6		
Maryse Turcotte	8 / 8	5 / 5			
Helen-Maria Vasiliadis	8 / 8			6 / 6	5 / 5

* La séance spéciale du 11 janvier 2022 visait à nommer la D^{re} de Guise à titre de présidente-directrice générale par intérim à la suite de la nomination du D^r Luc Boileau en tant que directeur national de santé publique par intérim. Elle s'est tenue en l'absence du D^r Boileau et de la D^{re} de Guise.

Rémunération

Les membres du conseil d'administration, autres que la présidente-directrice général par intérim, ne sont pas rémunérés. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

Le conseil dispose d'un budget discrétionnaire pour des dépenses liées à ses obligations, notamment dans le cadre de son plan de formation prévu concernant la gouvernance des administrations publiques.

Le salaire de la présidente-directrice générale par intérim a été fixé selon les conditions salariales prévues pour le poste de vice-présidente scientifique, poste qu'elle occupait et a continué d'assumer depuis sa nomination par le conseil d'administration le 11 janvier 2022. À cela s'ajoute une allocation de séjour basée sur le décret de nomination du président-directeur général précédent. Aucun bonus n'est prévu tel que prescrit par la Loi.

Rémunération des cinq dirigeantes et dirigeants les mieux rémunérés dans l'organisation

Les éléments ci-dessous versés ou accordés aux cinq dirigeants qui, sur cette base, sont les mieux rémunérés de toute filiale en propriété exclusive de la société : s. o.

Nom du dirigeant	Fonction occupée	Rémunération de base	Rémunération variable	Boni à la signature	Autres avantages (assurances collectives, à l'utilisation d'un véhicule ou aux régimes de retraite)	Indemnité de départ
Michèle de Guise	PDG par intérim	289 156 \$	s. o.	s. o.	Allocation de séjour : 1225 \$ / mois	s. o.
Sylvie Bouchard	Directrice - DER	157 239 \$	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Catherine Truchon	Directrice - DEP	157 239 \$	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dominique Derome	Directrice - DSASGC	140 517 \$	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Mike Benigeri	Directeur – BDCA	140 517 \$	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Table de concertation

L'INESSS a mené des travaux pour reconstituer sa Table de concertation pour les secteurs de la santé et des services sociaux afin de le conseiller dans la détermination des sujets prioritaires à examiner de même que favoriser des approches concertées pour l'implantation de ses recommandations et de ses guides.

Cette Table renforcera les efforts de l'INESSS visant à mieux considérer les savoirs et les besoins des divers acteurs du réseau en amont et en aval de ses activités d'évaluation. Elle agira en cohérence avec les travaux de ses autres comités et des fondements éthiques et méthodologiques qui guident l'INESSS dans l'appréciation de la valeur des interventions en santé et en services sociaux.

Des démarches en vue de recruter cinq dirigeants ou dirigeantes du réseau de la santé et des services sociaux, cinq professionnelles, professionnels et cinq citoyennes, citoyens, patientes, patients, usagères, usagers ou proches aidantes et aidants, comme prévu par règlement officiel, ont été entreprises au cours de l'année. Les activités de la Table débiteront à l'automne 2022.

4.6 Allégement réglementaire et administratif

Allégement administratif

Téléphonie numérique

L'INESSS a procédé à l'implantation d'un nouveau système téléphonique numérique en octobre 2021. L'ancien système était hébergé sur des serveurs en fin de vie et nécessitait un investissement pour en effectuer le rehaussement. L'Institut a donc jugé plus pertinent d'implanter une nouvelle solution numérique qui permet de suivre la tendance actuelle du télétravail. Le nouveau système est infonuagique et une application a été installée sur les postes informatiques de l'ensemble du personnel. Elle peut également être installée sur un cellulaire ainsi que sur des postes informatiques personnels.

Amélioration en continu des processus

L'INESSS, dans le cadre de ses activités courantes ou de projets particuliers, se consulte avec d'autres agences d'évaluation ou organisations gouvernementales canadiennes et québécoises, notamment Santé Canada, l'Agence des médicaments et des technologies de la santé au Canada (ACMTS) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Il entretient également des collaborations internationales, notamment avec la HAS en France.

Formation sur l'écriture stratégique

L'INESSS a offert une formation sur l'écriture stratégique à son personnel. Cette formation d'une durée de 7 heures, réparties en deux demi-journées, a permis à plus de 125 employés de perfectionner leur écriture afin de mieux cibler les messages importants à transmettre, d'être plus concis et de favoriser ainsi une lecture accélérée de leurs documents.



4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	16
---------------------------------	----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	12	0	0
21 à 30 jours	3	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	1	0	0
Total	16	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées ↓
Acceptée (entièrement)	4	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	0	0	0	-
Refusée (entièrement)	1	0	0	Article 15
Autres	11	0	0	Article 48

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

QUESTION	RÉPONSE
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Cinquante ou plus (238)
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	Oui 3
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles :	Oui Un courriel a été envoyé aux employés et toutes les informations relatives au mandataire et au comité se trouvent sur l'intranet.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTION	RÉPONSE
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	Oui 29 janvier 2012
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française	Oui 16 juin 2021

Il est à noter que l'INESSS a procédé à la mise à jour de sa politique au cours de l'exercice financier 2020-2021. À la suite de son approbation par l'Office québécois de la langue française (OQLF), cette politique a été adoptée par le conseil d'administration, le 16 juin 2021.

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTION	RÉPONSE
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles :	Oui. Le personnel a été informé au moyen de communications de la part du comité interdirections de la langue française. Une section sur l'intranet est également consacrée aux activités du comité. Celui-ci s'est penché, cette année, sur l'élaboration d'orientations organisationnelles concernant l'écriture inclusive.
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ?	En suivi de l'élaboration d'orientations organisationnelles concernant l'écriture inclusive, une séance de sensibilisation du personnel est planifiée pour le début de l'année 2022-2023. La politique, quant à elle, continuera de faire l'objet d'exercices de sensibilisation par le biais du comité.

4.9 Politique de financement des services publics

Biens et services actuellement tarifés

Revenus d'évaluation scientifique de médicaments et de produits sanguins stables

Année	Revenus	Coût	Niveau de financement atteint
2021-2022	3 150 496 \$	8 844 462 \$	35,62 %

- Méthode de fixation des tarifs : prix de revient ;
- Niveau de financement visé par la tarification et justification : 50 % conformément à la politique de financement des services publics ;
- Date de la dernière révision tarifaire : 2021-06-24 ;
- Mode d'indexation des tarifs : aucune indexation en 2022 puisque la révision de la tarification a été effectuée au cours de l'année à la suite du décret du 2021-06-24.

4.10 États financiers

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

RAPPORT DE LA DIRECTION 45

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 46

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ 48

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 49

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS 50

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE 51

NOTES COMPLÉMENTAIRES 52

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit et de finances pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Michèle de Guise
Présidente-directrice générale



Dominique Derome
Directrice des services administratifs, du secrétariat général et des communications

Québec, le 17 juin 2022



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le Rapport annuel de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Yves Doré, CPA auditeur

Yves Doré, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 17 juin 2022.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Gouvernement du Québec	23 828 603	23 828 460	22 945 367
Revenus d'évaluation scientifique	2 931 000	3 150 496	2 634 447
Subvention du MSSS* en lien avec la COVID-19	-	1 206 682	791 318
Autres revenus	220 154	176 700	175 998
Intérêts	60 000	37 494	70 071
	27 039 757	28 399 832	26 617 201
Charges			
Traitements et avantages sociaux	24 780 164	25 916 416	25 157 107
Loyer	1 499 150	1 069 590	1 068 301
Contractuels et ententes de partenariats divers	539 308	951 172	857 994
Services externes	747 553	751 879	652 212
Prêts de services	407 015	373 902	695 492
Services professionnels	438 148	319 179	376 828
Frais de comités	279 500	249 000	251 925
Frais de bureau	129 450	88 379	109 959
Frais de déplacement	74 098	55 059	30 827
Frais de formation et cotisations professionnelles	21 500	54 372	23 845
Rayonnement, frais de publication et promotion	48 000	50 591	27 213
Frais de colloques, congrès et conférences	12 250	12 553	3 531
Assurances	5 700	7 825	5 639
Autres charges	58 000	81 805	103 630
Amortissement des immobilisations corporelles	400 000	422 274	405 228
	29 439 836	30 403 996	29 769 731
Déficit de l'exercice	(2 400 079)	(2 004 164)	(3 152 530)
Excédent cumulé au début de l'exercice	4 069 446	4 069 446	7 221 976
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	1 669 367	2 065 282	4 069 446

* Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

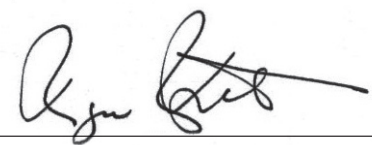
INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2022

	2022	2021
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	4 621 933	5 867 150
Contributions à recevoir du MSSS	4 974 884	5 403 968
Débiteurs (note 3)	370 354	197 513
	9 967 171	11 468 631
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 881 860	2 485 382
Contributions reportées	195 375	195 375
Revenus perçus d'avance	431 610	610 778
Provision pour vacances (note 5)	2 683 190	2 455 747
Provision pour congés de maladie (note 5)	2 016 577	2 269 985
Provision pour allocation de transition (note 5)	318 776	300 186
	8 527 388	8 317 453
Actifs financiers nets	1 439 783	3 151 178
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	607 670	893 621
Charges payées d'avance	17 829	24 647
	625 499	918 268
Excédent cumulé (note 7)	2 065 282	4 069 446

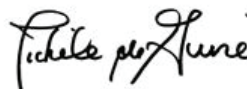
Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



 Roger Paquet
 Président du conseil d'administration



 Michèle de Guise
 Présidente-directrice générale

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$
Déficit de l'exercice	(2 400 079)	(2 004 164)	(3 152 530)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(175 000)	(136 323)	(272 923)
Amortissement des immobilisations corporelles	400 000	422 274	405 228
	(2 175 079)	(1 718 213)	(3 020 225)
Variation des charges payées d'avance	-	6 818	(24 009)
Diminution des actifs financiers nets	(2 175 079)	(1 711 395)	(3 044 234)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	3 151 178	3 151 178	6 195 412
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	976 099	1 439 783	3 151 178

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Déficit de l'exercice	(2 004 164)	(3 152 530)
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	422 274	405 228
Revenus perçus d'avance	(3 078 109)	(2 671 274)
Provision pour vacances	1 842 460	1 688 414
Provision pour congés de maladie	542 627	687 377
Provision pour allocation de transition	18 590	1 780
	(2 256 322)	(3 041 005)
Variations des actifs et passifs reliés au fonctionnement :		
Contributions à recevoir du MSSS	429 084	(1 808 892)
Débiteurs	(172 841)	377 658
Créditeurs et charges à payer	396 478	709 327
Revenus perçus d'avance	2 898 941	2 961 300
Provision pour vacances	(1 615 017)	(1 349 622)
Provision pour congés de maladie	(796 035)	(417 882)
Charges payées d'avance	6 818	(24 009)
	1 147 428	447 880
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 108 894)	(2 593 125)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(136 323)	(272 923)
Diminution de la trésorerie	(1 245 217)	(2 866 048)
Trésorerie au début de l'exercice	5 867 150	8 733 198
Trésorerie à la fin de l'exercice	4 621 933	5 867 150

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (ci-après «l'Institut»), constitué par la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* (RLRQ, chapitre I-13.03), a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il réalise notamment plusieurs activités d'évaluations, d'analyses et de recherches et entretient d'étroites collaborations avec les cliniciens, les gestionnaires et les chercheurs dans le domaine de la prestation des soins et services et avec l'ensemble des acteurs du système de santé et des services sociaux.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, c.1, 5e supplément) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c.I-3), l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

L'Institut a succédé au Conseil du médicament, constitué en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'assurance médicaments* (RLRQ, chapitre A-29.01) et à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, constituée par le décret no 855-2000 (2000, G.O.2, 5248).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformément au *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les revenus d'évaluation scientifique, la provision pour congés de maladie, la provision pour allocation de transition ainsi que la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie, les contributions à recevoir du MSSS et les débiteurs (exception faite des taxes à la consommation) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer (exception faite de certains avantages sociaux à payer et des taxes à la consommation) et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**REVENUS****Gouvernement du Québec et subvention du MSSS en lien avec la COVID-19**

Les contributions de l'exercice sont inscrites à titre de revenu dans l'exercice où elles sont autorisées, que tous les critères d'admissibilité sont rencontrés et, le cas échéant, que les stipulations sont respectées. Elles sont comptabilisées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Revenus d'évaluation scientifique

Les revenus d'évaluation scientifique sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. En vertu du *Règlement sur les frais exigibles par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux pour l'évaluation scientifique d'un médicament et d'un produit sanguin stable* (chapitre A-6.001, r.6.1) modifié par le décret 770-2021 adopté le 2 juin 2021 et entré en vigueur le 24 juin 2021, l'Institut perçoit les frais d'évaluation scientifique après avoir reçu la demande d'un fabricant. Ces frais varient selon l'évaluation scientifique à réaliser en fonction de la demande du fabricant reçue. Ces frais sont non remboursables et sont identifiés à titre de revenus d'évaluation scientifique aux états financiers.

Autres revenus et revenus d'intérêts

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention de la trésorerie.

ACTIFS FINANCIERS**Trésorerie**

La trésorerie se compose des soldes en banque.

PASSIFS**Avantages sociaux****Régime de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée de la carrière active des employés.

Provision pour allocation de transition

L'obligation à long terme découlant de l'allocation de transition accumulée par un titulaire d'un emploi supérieur est évaluée sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et la charge correspondante qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le titulaire d'un emploi supérieur, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour vacances

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucun calcul d'actualisation. L'Institut estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de l'Institut sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée indiquée ci-dessous.

Catégorie	Durée
Développement informatique	5 ans
Équipements de communication multimédia	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels et licences	5 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. DÉBITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Gouvernement du Québec	208 950	152 880
Taxes à la consommation	35 632	-
Revenus d'évaluation scientifique	114 056	29 486
Autres	11 716	15 147
	370 354	197 513

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2022	2021
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	1 235 309	694 415
Traitements	942 261	1 140 580
Avantages sociaux	704 290	611 853
Taxes à la consommation	-	38 534
	2 881 860	2 485 382

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

5. AVANTAGES SOCIAUX**Régimes de retraite**

Les membres du personnel régulier de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2022, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,33 % à 10,04 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est demeuré le même de 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2021 et 2022, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP. Ainsi, l'Institut a estimé un montant de compensation correspondant à 6,00 % de la masse salariale admissible pour les années civiles 2021 et 2022.

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 010 261 \$ (2021 : 1 846 679 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont pris en charge en totalité par l'Institut. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Depuis le 1^{er} avril 2017, le personnel de soutien et technique peut accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels il a droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2023 pour les jours compris à la banque de congé de maladie. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent depuis le 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2025.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2017 pour le personnel de soutien et technique et au 31 mars 2019 pour les professionnels. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

5. AVANTAGES SOCIAUX (suite)

La provision pour congés de maladie cumulés a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2022 :

	RREGOP	
	2022	2021
Taux d'indexation	0.00 % à 3.15 %	0.00 % à 3.15 %
Taux d'actualisation	0.00 % à 3.25 %	0.00 % à 2.77 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 an à 17 ans	0 an à 17 ans

	RRPE et RRAS	
	2022	2021
Taux d'indexation	3.65 %	3.65 %
Taux d'actualisation	3.13 %	2.18 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	8 ans	9 ans

Provision pour allocation de transition

L'allocation de transition est payable au moment du départ de l'employé, sauf si la personne concernée quitte pour occuper un poste dans le secteur public pendant la période correspondant à son allocation.

Provision pour vacances, congés de maladie et allocation de transition

Les variations de la provision pour vacances, congés de maladie et allocation de transition se détaillent comme suit :

	2022			2021		
	Vacances	Congés de maladie	Allocation de transition	Vacances	Congés de maladie	Allocation de transition
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde du début de l'exercice	2 455 747	2 269 985	300 186	2 116 955	2 000 490	298 406
Charges de l'exercice	1 842 460	542 627	18 590	1 688 414	687 377	1 780
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 615 017)	(796 035)	-	(1 349 622)	(417 882)	-
Solde à la fin de l'exercice	2 683 190	2 016 577	318 776	2 455 747	2 269 985	300 186

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022
6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2022							
	Développement informatique	Équipements de communication multimédia	Équipement informatique	Logiciels et licences	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	428 404	229 505	1 112 998	249 309	701 004	226 024	2 947 244
Acquisition	-	9 759	100 853	9 566	16 145	-	136 323
Solde à la fin	428 404	239 264	1 213 851	258 875	717 149	226 024	3 083 567
Amortissement cumulé							
Solde au début	407 287	123 369	726 821	93 251	577 280	125 615	2 053 623
Amortissement	11 729	23 143	220 371	51 569	73 914	41 548	422 274
Solde à la fin	419 016	146 512	947 192	144 820	651 194	167 163	2 475 897
Valeur comptable nette	9 388	92 752	266 659	114 055	65 955	58 861	607 670
2021							
	Développement informatique	Équipements de communication multimédia	Équipement informatique	Logiciels et licences	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	428 404	215 776	889 367	221 662	696 188	222 924	2 674 321
Acquisition	-	13 729	223 631	27 647	4 816	3 100	272 923
Solde à la fin	428 404	229 505	1 112 998	249 309	701 004	226 024	2 947 244
Amortissement cumulé							
Solde au début	392 670	100 533	511 768	48 619	510 774	84 031	1 648 395
Amortissement	14 617	22 836	215 053	44 632	66 506	41 584	405 228
Solde à la fin	407 287	123 369	726 821	93 251	577 280	125 615	2 053 623
Valeur comptable nette	21 117	106 136	386 177	156 058	123 724	100 409	893 621

L'Institut a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 136 323 \$ (2021 : 272 923 \$). Au 31 mars 2022, 19 115 \$ de ces acquisitions n'étaient toujours pas en service (2021 : 29 864\$).

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

7. EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté. La gestion des fonds affectés est encadrée par une politique du conseil d'administration et doit être approuvée par résolution du conseil d'administration. Au 31 mars 2022, l'excédent cumulé de 2 065 282 \$ (2021 : 4 069 446 \$) se compose de 1 061 409 \$ d'excédent cumulé affecté à des projets pour 2022-2023 et de 1 003 873 \$ d'excédent cumulé affecté à des projets pour 2023-2024 (2021 : 2 400 079 \$ d'excédent cumulé affecté à des projets pour 2021-2022 et 1 669 367 \$ excédents cumulés affectés à des projets pour 2022-2023).

8. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut a conclu des ententes d'occupation de locaux renouvelables annuellement et résiliables en tout temps ainsi que des ententes de location d'équipements venant à échéance à des dates différentes. L'Institut s'est engagé à verser un montant total de 1 559 815 \$ (2021 : 1 061 566 \$).

Les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces ententes pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	2023	2024	2025	2026	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Ententes d'occupation de locaux	1 535 400	-	-	-	1 535 400
Ententes de location d'équipements	11 384	10 297	2 598	136	24 415
	1 546 784	10 297	2 598	136	1 559 815

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

9. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ces activités, l'Institut est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction de l'Institut a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui lui permettent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions de contrats. Les risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie, aux contributions à recevoir du MSSS et aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation. Au 31 mars 2022, l'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

	2022	2021
	\$	\$
Trésorerie	4 621 933	5 867 150
Contributions à recevoir du MSSS		
Moins de 30 jours	-	1 907 032
De 30 à 60 jours	-	35 000
De 61 à 90 jours	440 000	400 000
Plus de 90 jours	4 534 884	3 061 936
	4 974 884	5 403 968
Débiteurs		
Moins de 30 jours	79 355	105 607
De 30 à 60 jours	35 005	-
De 61 à 90 jours	8 908	-
Plus de 90 jours	211 454	91 906
	334 722	197 513
	9 931 539	11 468 631

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie soient placés auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux contributions à recevoir du MSSS et aux débiteurs est réduit puisque 97 % (2021 : 99 %) de ces derniers proviennent principalement d'entités gouvernementales.

Les autres débiteurs incluent principalement des montants à recevoir de fabricants en vertu des services qui engendrent des revenus d'évaluation scientifique. Le risque de crédit est limité puisque la politique concernant la facturation prévoit que ces montants soient recouvrables dans les 30 jours suivant la facture. Advenant le non-paiement après 45 jours, les travaux d'évaluation sont suspendus.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

9. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'Institut finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles par les flux de trésorerie provenant principalement des contributions gouvernementales. L'Institut respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les prévisions budgétaires et de trésorerie établies, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

L'Institut est exposé au risque de liquidité sur ses créiteurs et charges à payer (exception faite des taxes à la consommation et des avantages sociaux à payer) et sur la provision pour vacances. Au 31 mars 2022, l'exposition maximale au risque de liquidité est la suivante :

	2022	2021
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer		
Moins de 30 jours	1 949 579	1 767 302
De 30 à 60 jours	774	22 856
De 61 à 90 jours	106	14 709
Plus de 90 jours	227 111	30 128
	2 177 570	1 834 995
Provision pour vacances		
Moins d'un an	2 683 190	2 455 747
	4 860 760	4 290 742

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le seul risque auquel l'Institut est exposé est le risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Institut gère sa trésorerie en fonction de ses besoins et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

La trésorerie porte intérêt au taux du marché et à taux fixe. Le taux d'intérêt effectif sur la trésorerie durant l'exercice a été stable au taux préférentiel moins 1,80 % (2021 : 1,65 %).

Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2022 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeures constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 26 689 \$ respectivement (2021 : 39 371 \$).

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2022

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente-directrice générale de l'Institut.

À l'exception des opérations divulguées ci-dessous, l'Institut n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre l'Institut et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

L'Institut et le MSSS ont convenu que ce dernier maintient ses services de soutien en ressources informationnelles. Ces services sont rendus gratuitement.

Aussi, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) met à la disposition de l'Institut quatre postes d'effectifs médicaux (PEM) qui oeuvrent en évaluation des interventions, programmes et services de santé. Aucune contrepartie n'est versée par l'Institut.

11. COMMISSION SUR LES SOINS DE FIN DE VIE

La Commission sur les soins de fin de vie (ci-après, « Commission ») est constituée en vertu de l'article 38 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001). Les opérations concernant la Commission sur les soins de fin de vie qui se tiennent à l'Institut ne font pas partie du cours normal des activités de l'Institut.

L'Institut a accepté d'héberger dans ses locaux la Commission sur les soins de fin de vie à la demande du MSSS. Le rôle de l'Institut consiste à offrir les espaces de travail, le matériel requis pour les ressources humaines et les services administratifs pour assurer le bon déroulement de la Commission. Par conséquent, il n'y a aucun lien d'autorité entre l'Institut et la Commission.

Les sommes reçues pour la Commission servent à rembourser les coûts des activités de celle-ci. L'Institut agit comme agent intermédiaire et a facturé des honoraires de gestion qui s'élèvent à 165 000 \$ en 2022 (2021 : 165 000 \$). Les honoraires sont inclus dans les autres revenus de l'Institut.

Les montants à recevoir et à payer à la Commission sont présentés dans les débiteurs et les créditeurs et charges à payer et s'élèvent respectivement à 6 834 \$ (2021 : 27 880 \$) et 0 \$ (2021 : 107 038 \$).

12. PROTOCOLES D'ACCORD RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EFFECTUÉES POUR LE COMPTE D'UN ORGANISME NATIONAL DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Ce protocole d'accord est relatif à un programme confié à la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu de l'article 2 de la *Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec* (RLRQ, c. R-5).

Le MSSS a signé deux protocoles d'accord avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec respectivement. Ces protocoles ont pour objet la détermination des conditions d'exercice et de rémunération des médecins qui accomplissent des activités, soit à titre de président, de membre ou de médecin mandaté d'un conseil ou comité d'un organisme national. Les organismes nationaux reconnus par les parties de ce protocole sont le MSSS et l'Institut. Aucune contrepartie n'est versée en vertu de ces protocoles.

Une banque d'heures maximale par année civile est attribuée à l'Institut : 2 050 heures (2021 : 2 050 heures) pour les médecins omnipraticiens et de 8 728 heures (2021 : 8 728 heures) pour les médecins spécialistes.

Pour l'exercice 2022, l'Institut a utilisé 2 267 heures de ces banques pour les omnipraticiens (2021 : 2 525 heures) et 2 839 heures pour les médecins spécialistes (2021 : 2 937 heures).

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres divulgués à des fins de comparaison dans les états financiers ont été reclassés suivant la présentation des états financiers de l'exercice courant.

QUÉBEC

2535, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 4M3
Téléphone : 418 643-1339
Télécopieur : 418 646-8349

MONTRÉAL

2021, avenue Union, 12^e étage, bureau 1200
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-2563
Télécopieur : 514 873-1369

inesss@inesss.qc.ca
inesss.qc.ca



**Institut national
d'excellence en santé
et en services sociaux**

Québec

